REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2014-07 DU 06 MARS 2014

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 23 décembre 2013 entre la République de Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable du centre secondaire de Djougou et des localités de Savè, Tchaourou et Tanguiéta.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 27 février 2014;

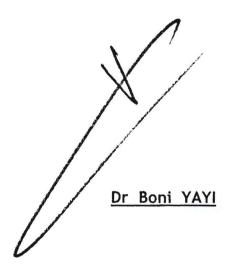
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

<u>Article 1^{er}</u>: Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de cinq milliards huit cent onze millions (5 811 000 000) de francs CFA, signé le 23 décembre 2013 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable du centre secondaire de Djougou et des localités de Savè, Tchaourou et Tanguiéta.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 06 mars 2014

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement 🎉



Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables,

Jonas GBIAN

Natondé AKE

(Ministre Intérimaire)

AMPLIATIONS: PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MERPEMEDER 2- AUTRES MINISTERES 24- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3-BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-